

RÈGLEMENT DU CONCOURS DES PETITES BULLES

Dans le cadre du festival Chaville en BD qui se tiendra le samedi 25 et dimanche 26 novembre 2023, la médiathèque organise un concours de création de bande dessinée ainsi que d'œuvres plastiques, graphiques et littéraires intitulé Concours des Petites Bulles.

Ce concours, dont l'accès est gratuit, comporte cinq catégories :

- 3 à 6 ans
- 7 à 9 ans
- 10 à 12 ans
- 13 à 15 ans
- Adultes (16 ans et +)

Cette année, la thématique est : **En route pour les Jeux Olympiques**. Tous les participants du concours, toutes catégories confondues, doivent réaliser une œuvre sur cet événement qui va rythmer les prochains mois.

1. Les catégories des **3-6 ans** et des **7-9 ans** doivent réaliser un travail plastique, graphique ou littéraire. Les participants doivent s'inspirer des albums *Lili Crochette* et *Monsieur Mouche* créé par Joris Chamblain et Olivier Supiot.
2. Les catégories des **10-12 ans**, des **13-15 ans** et des **16 ans et +** doivent réaliser une bande-dessinée limitée à 2 planches A4, orientation portrait, recto uniquement. Les planches doivent comporter des éléments graphiques, et être entièrement en couleur ou en noir et blanc. Le texte n'est pas obligatoire. Toutes les techniques sont acceptées. Dans un souci de visibilité et de numérisation, les dessins nécessitent d'être bien marqués notamment si cela est fait au crayon. La présence d'un titre est recommandée. Il doit être écrit, sur la planche, en haut à gauche, en dehors des cases.
3. Le concours est anonyme. Aucune mention du nom ne doit être portée sur l'œuvre et tout signe distinctif entraînera l'annulation.
4. L'œuvre effectuée est le résultat d'un travail individuel.
5. Le bulletin de participation doit être joint à l'œuvre avec les coordonnées personnelles. Les planches ou l'œuvre ne doivent pas être pliées.
6. Les bulletins de participation sont à retirer à la médiathèque, au conservatoire ou à la mairie de Chaville. Ils sont également téléchargeables sur le site de la ville et de la médiathèque.
7. Le participant doit renseigner le bulletin de participation, en y indiquant ses coordonnées postales, mail et téléphoniques.
8. Les planches ou œuvres originales doivent être déposées ou envoyées **jusqu'au 15 novembre dernier délai** :
 - Soit dans l'urne prévue à cet effet à la médiathèque de Chaville
 - Soit par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Médiathèque de Chaville
Concours des Petites Bulles
3, parvis Robert Schuman
92370 Chaville

- Soit par courriel (pour les planches scannées) à l'adresse suivante : mediatheque@ville-chaville.fr

9. Un jury composé d'élus, de journalistes, de professionnels de la culture et d'enseignants, décernera, par catégories, les prix. Les critères de sélection sont les qualités techniques et artistiques ainsi que l'originalité du scénario.
10. Les résultats seront annoncés et les prix remis le samedi 25 novembre durant le festival *Chaville en BD*.
11. Les œuvres originales seront exposées durant le festival dans le but de valoriser le travail des participants auprès du public. Un ouvrage, sous forme papier ou numérique, réunissant les œuvres, sera ensuite édité et publié.
12. Un prix sera décerné par catégorie d'âge, récompensé par un bon d'achat à valoir chez le libraire partenaire du festival. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix dans certaines catégories en cas d'absence de participant, de manquement au règlement ou si aucune œuvre ne se démarque à la suite du vote.
13. Des prix « coup de cœur » pourront être décernés en fonction de l'originalité des œuvres ou tout autre critère qui sera validé par le jury.
14. Les candidats acceptent, sans aucune réserve, que leur réalisation fasse l'objet d'une publication partielle ou totale, papier et internet, sans pour autant se prévaloir d'un droit d'auteur.
15. L'objectif du concours étant de juger le travail d'enfants et d'adolescents principalement, il est demandé aux parents ou à l'entourage des participants de ne pas intervenir dans la réalisation des œuvres, sous peine d'annulation de l'inscription au concours.
16. Les participants au concours autorisent la ville de Chaville à reproduire leurs œuvres, sur tous supports et par tous les procédés, et à diffuser sans contrepartie financière les photographies des œuvres et les photographies prises lors du festival *Chaville en BD*.
17. La participation au concours vaut acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier ou de l'annuler si des circonstances extérieures les y contraignent.